



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Mission Culture

MASTER 2 STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL Projet de simulation

Cahier des Charges Structuration et développement de la Mission Culture de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Contexte :

La mission culture fonctionne depuis l'année universitaire 1995/1996 et a été rattachée à la mission communication à partir de l'année 2001/2002. La loi du 26 janvier 1984 définit clairement la mission culturelle des établissements d'enseignement supérieur. De plus, depuis le 14 janvier 2002, un protocole quinquennal de coopération a été signé entre le Ministère de l'Education Nationale et celui de la Culture et de la Communication. Les axes prioritaires en sont :

- la diffusion des savoirs
- la production de réalisations des étudiants et personnels
- l'organisation de manifestations artistiques et culturelles

Ces orientations s'articulent autour de la nécessité de favoriser le développement des pratiques amateurs des étudiants et leur participation active à la définition de la politique culturelle de l'établissement.

Jusqu'à présent, la Mission Culture de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a développé deux pôles :

- l'accompagnement au projet : en procédant à la fois comme instance de validation (toute proposition doit être soumise à la mission culture) mais aussi comme cellule de conseil et de soutien à la mise en œuvre (recherche de financement, aide logistique...)
- le développement des pratiques amateurs : Destinés aux étudiants, les ateliers peuvent être validés sous forme d'Unité d'Enseignement d'Ouverture. Organisés en partenariat avec des associations extérieures (associations étudiantes, AJMI, Théâtre des Carmes...), ils permettent l'intervention de professionnels dans les domaines concernés (écriture, théâtre, arts plastiques, cinéma...)

Entre 1995 et 2007, le nombre d'ateliers est passé de 3 à 13 et le nombre d'étudiants de 80 en 1996 à 380 en 2007. Doté d'un poste administratif à 0,50% jusqu'en 2003, le rattachement à la mission communication lui a permis de bénéficier d'un secrétariat commun avec 2,5 postes administratifs. Pour l'année 2007, le budget s'élève à 45000€ (15000€ au titre du contrat quadriennal et 30000€ de la DGF)

Bien qu'ayant favorisé l'émergence de nombreux événements culturels, la Mission Culture peut encore asseoir et développer ses orientations, notamment au travers de la « diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique » énoncée par la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

La réforme d'autonomisation des universités proposée par le gouvernement actuel inclut dans ses 5 chantiers prioritaires celui de la condition de vie des étudiants. (JO n°185 11 août 2007) La promotion de la culture y trouve sa place au côté du sport et de la vie associative. Plus largement, cette réforme amène à réfléchir aux modes de financements de tels chantiers. L'ambition d'autofinancement doit alors aller de pair avec le respect de l'image, des valeurs et de l'activité de l'institution tout en n'occultant aucunes des potentialités partenariales.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

MISSION CULTURE

Campus centre-ville

Site Ste Marthe

74 rue Louis Pasteur

84029 AVIGNON CEDEX 1

TEL + 33 (0)4 90 16 25 55

Fax + 33 (0)4 90 16 25 78

Damien.malinat@univ-avignon.fr

<http://www.univ-avignon.fr>

La conception de ce projet doit donc prendre en compte, outre les différents aspects institutionnels de l'établissement, plusieurs éléments constitutifs de cette mission :

- la valorisation scientifique et patrimoniale.
- l'élargissement des publics et leur implication dans la vie culturelle universitaire.
- l'inscription et la visibilité de l'université dans le territoire.

Attendus :

Avignon, un rêve que nous faisons « tous ensemble »

Au mois de juillet 2005, la maison Jean Vilar organisait une exposition intitulée *Avignon, un rêve que nous faisons tous*. Dans ce titre, la référence à ce que Jean Vilar appelle la communauté des spectateurs est explicite. De ce spectateur, il dit d'ailleurs qu'il souhaite le voir se transformer en « participant ». En accolant à ce titre « tous ensemble », formule familière des manifestations et mouvements sociaux universitaires, la référence est double : la communauté des spectateurs et la communauté universitaire.

- la culture et ses formes sont réputées avoir la capacité de transformer un individu en spectateur, de le faire exister au sein d'un public et parfois de transformer les personnes rassemblées d'audience en une communauté réunie autour d'une œuvre. L'expérience culturelle devient alors collective au sens plein du terme.

- l'Université se compose de trois corps désignés comme étant les enseignants-chercheurs, les administratifs et les étudiants. Ces derniers sont administrativement qualifiés d'usagers, d'aucuns les désignent en tant que public de l'université. Plus globalement, ces trois corps sont censés constituer la communauté universitaire partageant des débats et des valeurs communs : une culture. La question de l'autonomie des universités pose la question de la culture au niveau d'un établissement, de ce autour de quoi ses différents corps peuvent faire communauté. Il s'agit de se demander comment en transformant ses membres d'usager ou public en participants, la culture au travers d'une chaîne de coopération peut transformer certains moments, expériences en œuvre collective.

Cependant, il n'est pas question ici d'évacuer la question artistique et ce que certains nomment une éducation à celle-ci, d'autres une formation des publics, mais avant tout, il faudra penser la tension entre le monde de l'art et celui du savoir dans leur proximité et défiance réciproques. Il est nécessaire de ne pas tomber dans l'écueil de fausses évidences qui veulent que savoir et art vont de paire, que l'artiste et l'universitaire sont naturellement connivents. La notion même de culture par sa capacité à décrire tantôt l'art tantôt le savoir interroge ici leurs rapports.

Cette communauté universitaire doit exister pour elle-même, mais elle doit aussi pouvoir être identifiée par l'extérieur. Pour cela, elle dispose d'outil de valorisation au niveau local, national et international.

Pour mettre en place ce projet, le groupe auquel vous appartenez devra constituer un dossier comprenant :

- une définition d'un projet original
- une identification des publics

- toutes les pièces juridiques nécessaires au fonctionnement d'un tel projet
- une étude du lieu et des propositions autour de son fonctionnement
- les liens avec l'environnement socioculturel, local, régional, national et international
- budget de fonctionnement (prévisionnel)
- budget d'aménagement
- contrats
- gestion des ressources humaines
- moyens
- résumé du projet en français et en anglais (3000 signes)